



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire**  
**Du Lundi 13 mai 2024 à 19h30**

Convocation par le Maire, Renée NICOUX, par courrier électronique le 3 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le treize Mai à 19h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 3 Mai 2024, se sont réunis sous la présidence de Mme Renée NICOUX, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mme NICOUX Renée, M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, M. VANONI Dominique, M. ESTERELLAS Philippe, Mme LABARRE Jacqueline, M. RACAUD Julien, Mme CARNET Gaëlle, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud.

**Étaient absents avec pouvoir :**

M. LEFAURE Philippe donne pouvoir à M. ROULET Alain.

Mme SEIGNOL Michelle donne pouvoir à Mme LABARRE Jacqueline.

M. RIMBAUD Didier donne pouvoir à M. VANONI Dominique.

Mme FERRON Céline donne pouvoir à M. ESTERELLAS Philippe.

Mme TINDILLIER Béatrice donne pouvoir à Mme TERRADE Corinne.

**Étaient absents :**

Mme Séverine DAVID et Mme CAILLE PRADELLE Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. CAGNON Olivier.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2024 est joint à la convocation.

Il est adopté à l'unanimité après intégration des remarques de Mme Corinne TERRADE sur l'éclairage public dans les questions diverses.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Intervention de la Communauté 360
2. Intervention Felletin Patrimoine Environnement
3. Mise à jour du tableau des effectifs (créations / suppressions de postes)
4. Avenant au marché de travaux d'assainissement
5. Plan de financement de la nouvelle station d'épuration
6. Subventions aux associations
7. Subvention pour la participation des élèves felletinois aux voyages pédagogiques des collèges de Felletin et Bourganeuf
8. Groupement d'achat des télécommunications du Département
9. Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le point relatif à l'avenant au marché de travaux d'assainissement, prévu initialement à l'ordre du jour, est reporté à un prochain Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Intervention de la Communauté 360**

Présentation d'Olivia VELUT – Responsable Communauté 360 / Pôle Ressources Inclusion Enfance Jeunesse 23 / Dispositif de répit

La Communauté 360 intervient pour toute personne concernée par le handicap dans les domaines de la scolarité, l'habitat, les soins, le champ professionnel, les transports, les loisirs et la culture.

Dans ce cadre, elle mobilise de nombreux acteurs tels que la MDPH, des entreprises, l'Education Nationale, des structures sanitaires, des professionnels libéraux, des associations (aidants, personnes en situation de handicap), des établissements sociaux et médico-sociaux, des établissements de santé, ...

Son objectif est donc de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap en les orientant vers les bons acteurs, en trouvant des solutions rapides aux demandes exprimés, en inventant des réponses nouvelles.

### **2. Intervention Felletin Patrimoine Environnement**

Présentation de l'équipe de Felletin Patrimoine Environnement (Jacques CHABRAT, Jacques MIGNARD, Constance FAUCHER) :

L'association est venue présenter le bilan de ses actions 2023 et notamment suite à l'ouverture de la diamanterie et ses projets à venir :

- Inauguration de la Diamanterie le 17 juin 2023 avec une ouverture au public du 23 juin au 15 novembre 2023.
- 5 400 personnes accueillies sur cette période dont 17 groupes.

- Inscription du site au « Pass Culture » (financé par le Ministère de la Culture) et le « Collège du Patrimoine ».
- Un total d'environ 12 000 entrées en 2023 sur les différents sites gérés par Felletin Patrimoine Environnement. (Diamanterie, exposition à l'église du château, visites de la filature Terrade, de la manufacture Pinton et de la ville).
- En 2024 trois contrats saisonniers en renfort.
- Guinguette en court de création en bordure de Creuse notamment pour la journée de la Diamanterie le 22 juin 2024.

### 3. Mise à jour du tableau des effectifs (création / suppression de postes)

Présentation de Renée NICOUX

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés (et supprimés) par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu de plusieurs événements arrivés au cours des derniers mois (promotion interne, départ en retraite, mutation, décès) et des besoins de remplacements éventuels, il y a lieu de procéder à des suppressions et créations de poste afin d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité.

La rémunération des agents est déterminée en fonction de leur classement (grade et échelon).

Lors de suppressions d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent, c'est pourquoi il a été saisi en ce sens le 7 mai 2024.

#### Le Conseil Municipal :

**CREE** deux emplois permanents à temps complet (un agent de maîtrise principal et un adjoint technique) et un emploi permanent à temps non complet (28h / semaine – 80%) sur le grade d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**SUPPRIME** cinq emplois permanents à temps complet : un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, un adjoint administratif et trois adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et charge notamment dans ce cadre Madame le Maire d'effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse et procéder au recrutement ;

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la manière suivante :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	TNC ou TP
<b>Services administratifs</b>				
Attaché Principal	A	1	0	/
Attaché	A	1	1	/
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	2	/
Rédacteur Territorial	B	1	1	/
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	1	1	/
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	0	/
Adjoint Administratif	C	1	1	/
<b>Services Techniques</b>				
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	1	/
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1	/
Agent de Maîtrise	C	1	1	/
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	1	1	/
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	4	3	/
Adjoint Technique	C	10	9	dont un TNC 50% et un TNC à 80%
<b>ATSEM</b>				
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	1	1	80% TP
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>23</b>	

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

### Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
12	17	17	17	0	0

## 4. Plan de financement de la nouvelle station d'épuration

Présentation de Renée NICOUX

Par délibération n°MA-DEL-2023-23 en date du 14 juin 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration au bureau d'études Impact Conseil.

Cette mission a avancé et a permis de préciser l'estimation des besoins d'investissements qui sera présentée en séance.

### Débat

Philippe COLLIN indique que lors de la réunion publique Madame NICOUX a précisé que l'actuelle station ne pouvait pas être refaite au même endroit.

Renée NICOUX rappelle qu'une réunion spécifique sur l'assainissement collectif, organisée il y a quelques temps, a permis de préciser le projet aux riverains.

Elle ajoute qu'une communication spécifique sur le projet de nouvelle station d'épuration sera faite très prochainement.

Philippe COLLIN fait remarquer que le choix de la filière est un choix politique qu'il faut assumer.

Olivier CAGNON précise que cette solution a été proposée lors du diagnostic et elle a été suivie par l'équipe municipale.

### Le Conseil Municipal :

**VALIDE** le programme de travaux tel que proposé par Impact Conseil et validé par les partenaires techniques (Police de l'Eau, Agence de l'Eau, Département de la Creuse) ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions pour le financement de ce programme d'investissements auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental de la Creuse et des services de l'Etat (DSIL) ;

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Nature	Montant	Type de sub (+ taux)	Montant
Construction de la nouvelle station	1 750 000,00 €	DSIL (10%)	264 500,00 €
Réhabilitation des réseaux Rue de la Maison Rouge et construction du réseau de transfert	520 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%)	1 587 000,00 €
Construction du bassin de stockage - restitution des effluents de temps de pluie du centre bourg	375 000,00 €	Département de la Creuse (10%)	264 500,00 €
		Autofinancement Commune (20%)	529 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 645 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 645 000,00 €</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

### Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
12	17	17	13	4	0

Contre : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud, Mme TINDILLIER Béatrice.

## 5. Subventions aux associations

Présentation de Dominique VANONI

La commune a reçu comme chaque année des demandes de subventions de la part d'associations locales.

Afin d'apporter une réponse dès à présent aux associations, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ces attributions.

Rappel du montant des crédits inscrits au budget 2024 : 47 000 €.

Le tableau des demandes reçues et rappel des subventions attribuées en 2023 avec la proposition d'attribution pour 2024 proposée par la commission ad hoc qui s'est réunie le 12 avril dernier a été présenté en séance.

## Débat

Arnaud MONDON demande ce qu'il va advenir du local des Portes du Monde.

Renée NICOUX précise que l'association va encore réaliser des ventes cet été puisqu'il y aura beaucoup de travaux à faire sur ce bâtiment avant une remise en location.

## Le Conseil Municipal :

**ACCORDE** les subventions aux associations mentionnées sur le tableau ci-après à hauteur des montants indiqués :

	Montant accordé en 2023	Demande déposée pour 2024	Montant accordé en 2024
<b>Aso Felletin</b>			
Amicale anciens combattants	200 €	/	200 €
Asso Tissage Felletin	300 €	400 €	400 €
Cantate en fa	150 €	150 €	150 €
CCSF	700 €	700 €	700 €
Club photo	400 €	600 €	400 €
Comité jumelage	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Coop. scolaire Elémentaire	4 000 €	5 000 €	5 060 €
Coop. scolaire maternelle	1 075 €	1 000 €	1 000 €
Court circuit	500 €	500 €	500 €
DETZENOU	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Felletin Patrimoine Environnement	13 000 €	18 000 €	13 000 €
FLEBUS	1 000 €	1 000 €	1 000 €
FNACA	200 €	200 €	200 €
Gym volontaire	700 €	1 500 €	700 €
Jeunesse musicale de France	528 €	486 €	486 €
Le Plaisir de lire	800 €	2 000 €	1 000 €
Les Fuses @niment	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Les Michelines	1 500 €	1 400 €	1 400 €
Les Portes du monde	9 000 €	0 €	0 €
LEZ Art SUD 23	150 €	150 €	150 €
L'inspirée	0 €	160 €	160 €
L'Outil en main	0 €	500 €	500 €
PANG	500 €	1 000 €	1 000 €
Petite maison rouge	500 €	1 200 €	1 200 €
Quartier rouge	3 500 €	5 000 €	3 500 €
Tennis club Felletin	550 €	0 €	0 €
Union Cycliste Felletin	200 €	2 000 €	500 €
USF Foot	4 000 €	8 000 €	4 000 €
<b>Hors Felletin</b>			
Asso pour le pastoralisme	0 €	600 €	0 €
Aubusson Felletin Basket club	300 €	300 €	300 €
Cordes et compagnie	1 000 €	800 €	500 €
Entente Athlétique Aubusson	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Nuits noires	500 €	500 €	500 €
Mas Musici	500 €	500 €	500 €
Nath Gym	0 €	100 €	100 €
Radio vassivière	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Tour du Limousin - Animation Meilleur Grimpeur	0 €	600 €	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 753 €</b>	<b>61 846 €</b>	<b>45 706 €</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

### **Résultat du vote**

#### **Pour l'Asso Tissage Felletin**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (CAGNON Olivier)

#### **Pour DETZENOU**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 1 (TERRADE Corinne)

#### **Pour Felletin Patrimoine Environnement**

Présents : 12 / Votants : 14 / Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1 (COLLIN Philippe)

Ne prend pas part au vote : 2 (FOURNET Marie-Hélène, ROULET Alain)

#### **Pour l'Outil en main**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (FOURNET Marie-Hélène)

#### **Pour la Petite Maison Rouge**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 14 / Contre : 2 (TERRADE Corinne, TINDILLIER Béatrice) / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (CARNET Gaëlle)

#### **Pour l'Union Cycliste Felletin**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (TERRADE Corinne)

#### **Pour les Nuits Noires**

Présents : 12 / Votants : 16 / Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (ESTERELLAS Philippe)

#### **Pour toutes les autres Associations :**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
12	17	17	17	0	0

## **6. Subvention pour la participation des élèves felletinois aux voyages pédagogiques des collèges de Felletin et Bourgneuf**

Présentation de Marie-Hélène FOURNET

Nous avons reçu des courriers de la part de plusieurs familles de collégiens felletinois sollicitant une aide financière de la commune pour les frais engagés pour un voyage pédagogique en Angleterre en février 2024 organisé par le collège Jacques Grancher. 14 élèves felletinois ont participé au voyage en Angleterre.

Le collège de Bourgneuf nous a transmis une demande pour le même type de participation pour un voyage à La Bourboule, un seul élève felletinois est concerné.

Il est rappelé que le montant de subvention accordée précédemment était de 40 € par élève (et à raison d'un voyage par élève) résidant à Felletin.

### **Débat**

Philippe ESTERELLAS demande si des aides du même type sont possibles pour des élèves du lycée.

Renée NICOUX lui répond que c'est aux parents d'élèves de faire la demande auprès de la mairie.

### **Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux parents dont les enfants ont participé à ces voyages pédagogiques organisés par les collèges de Felletin et Bourgneuf en 2024, et résidant sur la commune, une aide financière de 40 € par élève concerné, à raison d'1 voyage par élève felletinois ;

**DECIDE** de verser cette aide directement aux familles selon la liste des participants fournie par les collèges ;

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mandatements correspondants sur le budget 2024 au bénéfice des familles.

### **Résultat du vote**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
12	17	17	17	0	0

## **7. Groupement d'achat des télécommunications du Département**

Présentation de Dominique VANONI

Par délibération n°MA-DEL-2023-60 en date du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes du Département pour la fourniture de services de télécommunications.

Dans ce cadre, il a autorisé le Département de la Creuse à lancer une consultation relative à la fourniture de services de télécommunications et signer les marchés à venir et les éventuels avenants pour le compte de la commune de Felletin.

Après analyse des besoins des différents membres du groupement d'achat, le Département finalise actuellement les documents de consultation pour la « fourniture de services de télécommunications » qui sera passée dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique et selon la technique d'achat de l'accord-cadre, conclu pour chaque lot avec un opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans minimum et avec maximum, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les marchés issus de cette consultation seront conclus pour une période initiale qui court à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 2 ans ferme, reconductible 2 fois par période successives d'un an, sans toutefois dépasser le 31 décembre 2028.

Les 2 lots proposés dans le cadre de la consultation lancée par le groupement de commandes sont les suivants :

- Lot n°1 : Les abonnements de technologie SIP, IP, numériques et analogiques, communications, accès internet sites isolés et terminaux associés pour l'ensemble des sites isolés ; les Services de téléphonies hébergés (abonnement type Centrex et terminaux téléphoniques); les Abonnements et services de Réseaux Privés Virtuels avec un accès internet principal ;
- Lot n°2 : Service de téléphonie mobile.

Chaque lot intègre des prestations détaillées dans le dossier de consultation des entreprises.

Les besoins de la commune de Felletin portent sur ces deux lots et représentent un montant total estimé sur 4 ans de l'ordre de 40 000 €.

### Débat

Philippe COLLIN demande quelle est l'économie envisagée.

Dominique VANONI lui répond qu'il y a un intérêt à être dans un groupement d'achat pour bénéficier du poids du groupe.

Renée NICOUX ajoute qu'il y a également un intérêt technique à être accompagné sur le sujet.

### Le Conseil Municipal :

**SE POSITIONNE** sur les deux lots de cette consultation ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
12	17	17	17	0	0

## 8. Droit de préemption urbain

Présentation de Renée NICOUX

Par délibération du 25 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné pouvoir à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, dans le cadre du droit de préemption urbain, pour décider, au nom de la commune, de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), dès lors qu'aucun projet communal ne porte sur le bien faisant l'objet de la DIA, et sous réserve d'en informer le Conseil Municipal à chaque séance.

Depuis la dernière réunion du conseil, Madame le Maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Vendeurs	Acquéreurs
08/03/24	Le Cros	AP 161-162-165-166	M. BARDEL Arnaud	M. SANZ Guillaume 989 route de Bussière 23500 SAINT FRION
08/03/24	2 Grande Rue	AL 43	Mme BARDOLLE Simone	M. FAYETTE Charlélie 14 bis rue des Clairettes 87100 LIMOGES
02/04/24	13 Place Courtaud	AL 553	M. PAROT Patrick et Mme BIALOUX Françoise	M. SIMON Bernard et Mme LIBOUTON Carine Oches 23400 SAINT JUNIEN LA BREGERE
09/04/24	25 Grande Rue	AM 21	La Brasserie numéro 781	Mme BIGNON Ophélie 30 Rue Frédérique Lemaitre 75020 PARIS

## QUESTIONS DIVERSES

Olivier CAGNON précise que suite au rendez-vous avec les services de l'INSEE au sujet de l'enquête de recensement de la population de ce début d'année 2024, l'INSEE va intégrer les données des « communautés » qui viennent s'ajouter aux chiffres remontés du terrain par les agents recenseurs.

Le nombre résultant de l'enquête 2024 (en évolution positive) ne sera publié qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les données publiées en 2025 puis en 2026 seront donc en évolution progressive positive.

## AGENDA

- **18 mai** : Sortie Nature : les petites bêtes qui vivent avec nous ! Balade tous publics autour de Felletin avec un accompagnateur de la Montagne Limousine- départ 14h devant l'Office de Tourisme (Dans le cadre de la fête de l'écotourisme du PNR Millevaches)
- **24 mai** : animation sur le marché : conférence de poche sur le changement climatique (Dans le cadre de la fête de l'écotourisme du PNR Millevaches)
- **24 mai** : spectacle crieur de rue sur le marché
- **25 mai** : journée anniversaire des Maçons de la Creuse - toute la journée - salle polyvalente - Expositions, conférences
- **31 mai** : Animation sur le marché sur les bio-déchets par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et Evolis 23
- **Du 8 au 10 juin** : fête patronale (course de brouettes, retraite aux flambeaux avec un char illuminé et musiciens, feu d'artifice, bal, défilé de chars avec 2 bandas)
- **9 juin** : élections européennes
- **14 juin** : « Histoire(s) et Paix » La fête des 10 ans de l'association La Courtine 1917 (Spectacles, exposition, dédicaces, théâtre à Felletin toute la journée)
- **22 juin** : Journée de la diamanterie
- **22 juin** : Le Felletin'touin festival de jeux de société avec la Limou'zine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.